

Budget 2016 : Paris fait le choix de la stabilité fiscale et porte l'effort nécessaire sur les DMTO

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2016, l'Exécutif parisien fait une nouvelle fois le choix de la stabilité fiscale pour les Parisiens et les entreprises. Les nouvelles recettes nécessaires seront notamment dégagées en activant la possibilité donnée aux départements de relever le taux des DMTO sur les transactions immobilières à 4,5%.

Comme toutes les collectivités de France, la Ville de Paris devra faire face l'an prochain à un contexte budgétaire contraint. La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et de la hausse de la péréquation, l'augmentation des dépenses sociales obligatoires – RSA, allocations pour les personnes en situation de handicap, allocation personnalisée pour l'autonomie –, la hausse mécanique de la masse salariale et le déploiement d'effectifs supplémentaires sur les secteurs prioritaires (propreté, petite enfance) pèsent sur le besoin de financement.

En parallèle, la Maire de Paris met en œuvre à un rythme soutenu ses engagements pris devant les Parisiens : la création de 10.000 logements par an, un renforcement des moyens dans les secteurs de la propreté et de la petite enfance, l'accélération de la transition énergétique et l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'attractivité économique ou encore l'accroissement de la solidarité envers les citoyens les plus fragiles, le tout avec un niveau record d'investissements d'avenir qui atteindront les 10Md€ d'ici à 2020.

L'équation financière du budget 2016 pourra une nouvelle fois être résolue sans augmenter les impôts des Parisiens, conformément aux engagements pris par Anne Hidalgo lors des élections municipales. Ni le taux de la taxe d'habitation, ni celui de la taxe foncière, ni la fiscalité des entreprises ne seront révisés à la hausse l'an prochain. Le pouvoir d'achat des ménages et les possibilités d'investissement et de création d'emplois des entreprises seront ainsi totalement préservés.

« Les nouvelles recettes nécessaires seront notamment dégagées en activant la possibilité donnée aux départements de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux à 4,5% », annonce mardi Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des finances. Cette mesure, proposée par les groupes écologistes et communistes du Conseil de Paris, devrait dégager près de 140M€ de recettes supplémentaires. C'est un choix pragmatique et de raison, déjà fait par 94

départements, de droite comme de gauche. Une délibération en ce sens sera soumise au Conseil de Paris mi-novembre », détaille l'édile.

« En parallèle, nous continuons à travailler sur les orientations budgétaires retenues fin octobre par les conseillers de Paris, à savoir d'importantes économies de fonctionnement, une exigence dans les dotations attribuées à nos partenaires ou encore l'augmentation des recettes liées à nos concessions. Cette stratégie de modernisation de l'action publique et de justice sociale, nous permettra de maintenir le haut niveau de service public parisien et de poursuivre notre politique volontariste d'investissement d'avenir », souligne l'adjoint à la Maire.

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61